



## ICA European Research Conference

### “Les contributions des coopératives à une économie plurielle”

2-4 septembre 2010, Lyon, France

#### Appel à communications

L'existence du monde coopératif met en acte l'idée d'une économie plurielle, c'est-à-dire articulée autour d'une pluralité de formes d'organisation de la production et des échanges. Pour le monde coopératif, les principaux enjeux de cette pluralité sont ceux de *l'attractivité* et de la variété de leurs *articulations* aux autres formes de production et d'organisation du travail.

L'objectif du colloque est de solliciter l'analyse des problèmes posés par une telle pluralité, laquelle peut être vue comme un moyen de gérer efficacement une variété de problèmes issus de l'activité économique, dont les problèmes sociaux et environnementaux. Dans ce cadre, les propositions s'inscrivant dans les thèmes suivants seront particulièrement bienvenues.

#### **(1) La contribution spécifique des coopératives**

L'économie plurielle se justifie par les apports différenciés de chacun de ses pôles : production non marchande par des organisations associatives et des organisations publiques, formes de redistribution opérées par des administrations publiques, etc. Quel est l'apport spécifique des coopératives dans ce cadre de pluralité ? Est-il seulement extra-économique (formation, rôle des parties prenantes...), ou concerne-t-il aussi la dimension économique de l'activité coopérative ?

#### **(2) Quelles combinaisons d'institutions et d'organisations sont favorables au développement du monde coopératif ?**

Autrement dit, quelles sont les institutions et les organisations sur lesquelles les entreprises coopératives doivent pouvoir compter pour dépasser leurs difficultés et pour se développer, dans les différents temps de leur activité : soutien, formation et accompagnement à la création ; financement de trésorerie, d'investissement, et, au-delà, les services financiers ; organisations représentatives, plaidoyer et lobbying, etc. Dans quelle mesure le monde coopératif dispose-t-il de tels ensembles institutionnels et organisationnels en Europe ? L'environnement des coopératives est-il suffisamment pluriel pour leur permettre un développement à long terme tout en fournissant les moyens de survivre aux crises de court terme ?

#### **(3) Pluralité des droits coopératifs**

Le récent statut de société coopérative européenne fournit des possibilités nouvelles, qui cependant viennent davantage se surajouter aux possibilités existantes dans chacun des pays qu'harmoniser les règles nationales en matière coopérative. Comment ce statut est-il effectivement intégré dans les droits nationaux européens ?

Quel bilan peut-on dresser de son succès, quatre ans après sa mise en œuvre ? Engendre-t-il effectivement un niveau supplémentaire de coopératives, clairement distinct des coopératives de droit national ? Quel état des lieux peut-on faire de la diversité des statuts actuels en Europe ?

**(4) Le problème de l'attractivité des coopératives : entre concurrence et complémentarité des modes d'entreprendre**

L'existence du monde coopératif est trop souvent vue comme parasite ou illégitime par les entreprises classiques et leurs représentants. L'existence de soutiens fiscaux aux coopératives, dans certains pays, pose la question centrale de la légitimité des spécificités coopératives. Comment la coexistence d'entreprises coopératives et d'entreprises non coopératives doit-elle être analysée ? Le développement de groupes coopératifs incluant des éléments non coopératifs (comme par exemple, le complexe coopératif de Mondragón), est-il un signe de complémentarité, de contradiction, ou encore de dérive fatale du monde coopératif ? Y a-t-il des formes de concurrence entre ces types d'entreprises (au-delà de leurs activités propres), ce qui pose la question du choix de la forme légale de l'entreprise à sa création ou lors des grandes étapes de son existence (reprise d'entreprise, faillite, retraite des dirigeants...) ? Tout cela renvoie au fond au problème général de l'attractivité des coopératives au regard des autres possibilités d'entreprendre. Quels sont les enjeux de l'attractivité des coopératives ?

**(5) Autonomie ou articulation**

La crise actuelle a montré le danger de dérives des pratiques des banques coopératives ou des mutuelles vers celles des entreprises classiques, en les soumettant aux mêmes pressions que les banques ou compagnies d'assurance classiques ou en les rendant aussi sensibles qu'elles aux innovations financières et à la volatilité des actifs financiers cotés en Bourse. Quelles solutions peut-on envisager pour éviter tout à la fois une telle contagion et une telle dérive des pratiques ? Y a-t-il des exemples réussis de protection ? Une déconnexion avec le système financier articulé autour de marchés financiers serait-elle nécessaire ?

**(6) Dynamique et exemplarité des innovations coopératives**

Une économie plurielle, c'est-à-dire organisée autour d'une diversité d'acteurs et de motifs d'action, devrait être plus à même de fournir des éléments de réponse à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux très évolutifs. Quelles réponses le monde coopératif a-t-il apporté et est-il encore susceptible d'apporter dans ces domaines ? Quelle dynamique d'innovations peut-on identifier dans le monde coopératif qui ont été mises en œuvre dans le but de répondre à ces nouveaux enjeux, à la fois aux plans nationaux et européens voire au-delà ?

Cette liste de thèmes est indicative, et des propositions portant sur d'autres sujets relatifs aux coopératives seront les bienvenues.

Des ateliers spécifiques peuvent aussi être proposés, si la proposition mentionne une liste de contributeurs potentiels.

## Calendrier et modalités de réponse

### *Propositions de texte*

Un résumé de 500 mots maximum doit être soumis en français ou en anglais d'ici au **1<sup>er</sup> avril 2010**, à l'adresse suivante :

[icalyon2010@cress-rhone-alpes.org](mailto:icalyon2010@cress-rhone-alpes.org)

Le résumé prendra la forme d'un document word attaché. Il comprendra : le nom de(s) auteur(s), le titre de la proposition, le numéro du thème auquel la proposition se rattache (si c'est le cas), le résumé lui-même. A la suite du résumé, mentionner l'adresse et statut de(s) auteur(s), son organisation et l'adresse e-mail ; et enfin le nom de l'auteur avec lequel correspondre, si la proposition est collective.

Les réponses seront envoyées aux auteurs d'ici au **30 avril 2010**.

Les textes complets des propositions acceptées devront être remis d'ici au **30 juillet 2010**.

Les textes seront placés sur le site du colloque en amont du colloque.

### *Propositions d'ateliers*

Des ateliers supplémentaires peuvent être proposés, sous la forme d'une série de propositions de textes. Dans ce cas, un résumé de l'atelier doit être proposé en français ou en anglais d'ici au **1<sup>er</sup> avril 2010**, à l'adresse suivante :

[icalyon2010@cress-rhone-alpes.org](mailto:icalyon2010@cress-rhone-alpes.org)

Les propositions d'ateliers prendront la forme d'un document word attaché. Elles comprendront : l'intitulé de l'atelier, un résumé du thème de l'atelier en 300 mots maximum, une liste des contributeurs potentiels avec leurs propres résumés de 500 mots maximum.

Pour être organisé, un atelier doit comprendre pas moins de 3 à 4 contributeurs.

Les réponses seront envoyées aux auteurs d'ici au **30 avril 2010**.

Notez bien que les propositions de texte incluses dans une proposition d'atelier sont soumis au même processus d'évaluation que les autres résumés (cf ci-dessus).

Les textes complets des propositions acceptées devront être remis d'ici au **30 juillet 2010**, et les textes seront placés sur le site du colloque en amont du colloque.

## Publication

Une sélection de textes sera publiée dans un livre collectif dans l'année suivant le colloque. Il est envisagé de solliciter des numéros spéciaux de revues académiques.

## Langues

La langue du colloque sera l'anglais.

Une traduction anglais / français sera organisée pour les sessions plénières.

Des ateliers en français pourront être organisés, en fonction des propositions et des possibilités.

## **Lieu du colloque et inscription**

Le colloque se tiendra à l'Université Lumière Lyon 2, dans le campus situé en ville sur les quais du Rhône. Les repas de midi seront pris sur le lieu même du colloque.

Les participants sont responsables de leur hébergement. Une liste courte d'hôtels proches du lieu du colloque est disponible sur le site internet du colloque : <http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/>

Il est prévu un système de bourses susceptible de couvrir les frais d'inscription et d'hébergement pour doctorants et chercheurs de pays en transition ou en voie de développement dont les propositions de textes auront été acceptées. Plus d'informations seront fournies lors des procédures d'inscription.

**Pour toute information, visitez le site internet du colloque, hébergé par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) :**  
<http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/>

### **Comité scientifique :**

Jérôme Blanc (Université Lumière Lyon 2, LEFI, France)

Rafael Chaves (Directeur de l'IUDESCOOP, Université de Valence, Espagne)

Danièle Demoustier (IEP Grenoble, Université Pierre Mendès-France, CREPPEM, France)

Jean-François Draperi (CNAM, CESTES, rédacteur en chef de la *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, France)

Maryline Filippi (Université de Bordeaux et Enitab, GAIA, France)

Simeon Karafolas (Technological Educational Institute of Western Macedonia, Grèce)

Maurice Parodi (Université de la Méditerranée ; Président du Collège coopératif Provence Alpes Méditerranée, France)

Nadine Richez-Battesti (Université Aix-Marseille II, LEST, France)

Roger Spear (Open University, Royaume-Uni)

Yohanan Stryjan (Södertörn University, Suède ; ICA Committee on Co-operative Research)

### **Comité d'organisation :**

Denis Colongo (CRESS Rhône-Alpes / Université Lumière Lyon 2, France)

Jérôme Blanc (Université Lumière Lyon 2 – LEFI, France)

Simeon Karafolas (Technological Educational Institute of Western Macedonia, Grèce)

Johanan Stryjan (Södertörn University, Suède; ICA Committee on Co-operative Research)

Lahsen Abdelmalki (Université Lumière Lyon 2 – LEFI, France)

Saïd Yahiaoui (Université Lumière Lyon 2, France)